Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212200422-20260320-2026_03_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COATRÉVEN
SEANCE DU 20 MARS 2026

Date de convocation : 16 mars 2026

Membres en exercice : 11 Membres présents : 10 Membres votants : 11

Le vendredi vingt mars à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE ROLLAND Yves, Maire.

Etaient présents : LE ROLLAND Yves, BEGUEC Isabelle, HERVÉ Amaury, LE GAIGNEUR Hélène, KERRELLO Martial, THOMAS Françoise, TILLY-LAUNAY Stéphane, TACON Isabelle, OLLIVIER Emeric, MORVAN Nolwenn,

Etaient absents : DEMEERSSEMAN Franky

Pouvoir : DEMEERSSEMAN Franky donne pouvoir à MORVAN Nolwenn

Secrétaire de séance : HERVÉ Amaury

Autres personne présentes : ARTUR Raymond, HEDOUIN Philippe, LE BAIL Brigitte, DUHAU-MARMON Soizic ;

N°2026-03-02 Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

Considérant les besoins de la commune, il est demandé au conseil municipal d'élire deux adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par 9 voix « pour » et 2 « contre » (MORVAN Nolwenn et DEMEERSSEMAN Franky pouvoir à MORVAN Nolwenn) :

Article 1 : **Décide** de fixer à deux le nombre d'adjoints au maire ;

Article 2 : **Autorise** M. Le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 24/03/2026
De l'affichage le 24/03/2026

MAIRIE DE COATRÉVEN (Côtes-d'Armor)